

COMMENT TRIER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Éco-centre

Situé au 187, chemin Industriel, 819 281-8584

Mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

Matières acceptées :

Bois, gypse, résidus de construction, céramique, isolant, béton, branches, bardeau, ferraille.

En tant que contribuable à la Municipalité, vous avez droit à 2 coupons pour déposer gratuitement la valeur d'environ 2m³ de matériel. Vous devez vous présenter, avec une pièce d'identité, à la Mairie, située au 1177, route 315, afin d'obtenir votre coupon.

Résidus domestiques dangereux (RDD) – Appareils électroniques électriques

Au centre de service situé au 870, ch. Donaldson

Matières acceptées :

Peinture, batteries, pesticide, chlore, tube néon, aérosol, huiles, pneus sans jantes, bonbonne de propane, ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, etc.

Des boîtes désignées sont disponibles en tout temps devant la clôture. Veillez à bien trier vos matières lors du dépôt.

Déchets verts ou compostables

Site de compostage situé au 550, ch. River, près du Méga Dôme

Matières acceptées :

Feuilles, aiguilles de pins et gazon (aucune branche).

Ce site est ouvert les 1^{er} et 3^e lundis des mois de juin, septembre, octobre et novembre, entre 15 h et 19 h.

Pensez aussi au compostage!

Déchets encombrants

Nous ramassons vos encombrants entre avril et décembre, un vendredi sur deux (la semaine du recyclage).

Matières acceptées :

Meubles, matelas et électroménagers (sauf réfrigérateur).

Procurez-vous votre macaron à la Mairie, située au 1177, route 315, au coût de 5 \$ par encombrant. Vous devez installer votre macaron sur l'encombrant.

Compostage domestique

Pour un compost local, sans transport et utilisable sur demande... pensez compostage domestique!

Résidus compostables :

Fruits et légumes, plantes, filtre à café, coquilles d'œuf, riz, pain, pâtes, serviette en papier, essuie-tout, gazon, feuilles d'arbre, etc.

Nos composteurs sont enfin arrivés!

Afin de vous conformer au prochain règlement qui viendra rendre obligatoire le compostage domestique, venez vous procurer votre composteur Free Garden Earth pour seulement 20 \$ ou encore le composteur « Bio-Digesteur Cône Vert » pour 60 \$.

Près de 50 % de nos déchets sont des matières organiques : compostons!

47 % du gaspillage alimentaire a lieu à la maison

13 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année au Québec

Le règlement sur la gestion écoresponsable des matières résiduelles sera bientôt adopté.

Ce règlement viendra notamment interdire tout enfouissement de matière organique, ce qui obligera les propriétaires de résidences ou d'entreprises à se procurer un composteur domestique ou un bio-digesteur pour y composter la matière organique.

La matière organique représente plus de **40% de nos déchets** et en plus, elle contribue au réchauffement climatique lorsqu'elle est enfouie dans un lieu d'élimination. La Municipalité encourage fortement ses citoyens et citoyennes à composter depuis plus de 10 ans. Grâce à cette future réglementation, nous souhaitons atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.